

Nationalité française comment la récupérée ?

Par vortex45, le 09/02/2011 à 16:11

Ma sœur et moi étions français et luxembourgeois de naissance et nous figurions sur le passeport de notre mère.

A l'âge de 18 ans – 2jours ma mère a décidé que je ne sois plus français du aux interventions de la France au Tchad. De plus une double nationalité au Luxembourg n'était pas autorisée à l'époque. Donc j'ai découvert a l'âge de 25 ans que j'étais naturalisé luxembourgeois. +/- Cinque ans après du à un changement de loi, j'étais luxembourgeois par filiations. Ma question est simple :

Je n'ai pas eu je choix, j'étais mineur. Est-t-il possible de récupérer ma nationalité française.

Par Domil, le 09/02/2011 à 16:37

Est-ce que vous avez conservé des liens avec la France ?

Si oui, il suffit de demander votre réintégration dans la nationalité française (même procédure que la naturalisation)

Il est aussi possible dans certains cas, de le faire par simple déclaration

Article 24-2 du code civil

Les personnes qui ont perdu la nationalité française à raison du mariage avec un étranger ou de l'acquisition par mesure individuelle d'une nationalité étrangère peuvent, sous réserve des dispositions de l'article 21-27, être réintégrées par déclaration souscrite, en France ou à l'étranger, conformément aux articles 26 et suivants.

Elles doivent avoir conservé ou acquis avec la France des liens manifestes, notamment d'ordre culturel, professionnel, économique ou familial.

Par vortex45, le 09/02/2011 à 17:39

Plus de famille en France mort pendant la deuxième guerre mondiale, ma sœur habitait près de Lill mais depuis 5 ans elle habite à Bruxelles officiellement, mais elle travail en France près de Paris pour l'instant. A part mes amis (zone frontalière) et les vacances.

En fait je veux allez travailler à Paris, la ville me plait et j'ai toutes les chances pour un travail dans ma branche de plus j'ai l'impression que suis au mauvaise endroit à Luxembourg. J'ai eu une éducation, la plus part de mes amis sont francophone, mon dernier boulot étais pour une société française, j'ai envie de vivre et de travailler là où je me sens bien.

Par **Domil**, le **09/02/2011** à **17:52**

Vous êtes Luxembourgeois, vous avez donc le droit de travailler en France librement. Venez travailler en France, et vous ferez la réintégration plus tard.

Par vortex45, le 09/02/2011 à 18:03

Bonne approche